



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Evolution de l'enseignement spécialisé en pathologie aviaire: Le Collège Européen des Sciences Vétérinaires Avicoles (ECPVS)

Nicolas ETERRADOSSI

Nicolas.etterradossi@anses.fr

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments
Laboratoire de Ploufragan / Plouzané

Académie Vétérinaire de France
Séance académique du 07 juin 2012



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Le cadre européen et l'EBVS

- EBVS = European Board of Veterinary Specialisation
- Harmonisation de l'enseignement vétérinaire de spécialisation au sein de l'union européenne
- Organisation en collèges (actuellement 23)
- Initié en 1989, création des premiers collèges en 1992
- EBVS intervient en relation avec:
 - FVE: Federation of Veterinarians of Europe
 - ACVT: Advisory Committee of Veterinary Training of the European Commission
 - EAEVE: European Association of Establishments for Veterinary Education



2 – Conditions à la reconnaissance par l'EBVS

- 1 – Tendre à l'amélioration des soins vétérinaires rendus au public
- 2 – Répondre à un besoin au sein de la profession
- 3 – Avoir un nombre suffisant de diplômés potentiels
- 4 – S'adresser à une spécialité distincte et identifiable
- 5 – Etablir et respecter des critères d'appartenance clairement établis (cf "Constitution and By laws")
- 6 – Garantir que toutes les exigences formulées / candidats sont nécessaires
- 7 – Prévoir les modalités selon lesquelles le collège informera les candidats des éventuels manques dans leur dossier de candidature
- 8 – Recommander une voie de formation "standard" pour accéder au titre de diplômé et proposer une voie alternative
- 9 – S'assurer que l'expérience demandée est clairement définie, pertinente au regard de la spécialité et mesurable
- 10 – Prévoir une procédure d'appel aux décisions négatives
- 11 – Encourager la formation post-universitaire orientée vers la spécialité
- 12 – N'accepter comme spécialistes que des candidats consacrant plus de 20h/semaine au domaine concerné
- 13 – Prévoir une procédure de *réévaluation des critères d'accession tous les 5 ans*
- 14 – Eviter les contrats et accords sortant des objectifs affichés du collège
- 15 – Notifier à l'EBVS les changements de constitution
- 16 – Etre enregistré comme organisation non commerciale dans un pays de l'UE.



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Procédure de mise en place d'un collège reconnu par l'EBVS

Création :

- Lettre d'intention par le groupe initiateur
- Elaboration de la candidature par "spécialistes invités"
- Vérification par EBVS de la conformité / guidelines

Période transitoire (max. 5 ans après accord EBVS) :

- Un "comité des références" (*credentials committee*) examine les candidatures des "spécialistes de fait" (*De facto specialists*) potentiels
→ *première génération de spécialistes*

Période de fonctionnement définitif :

- "Internat" (*Internship*). Durée 1 an après diplôme vétérinaire. Formation générale à la spécialité (sciences cliniques et fondamentales). En rotation.
- "Résidanat" (*Residency*). Programme de formation spécialisée préalablement approuvé par le Collège. Sous l'encadrement d'un diplômé du Collège.



	<p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Constitution</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • La Constitution comprend 11 articles • Article 1: Nom et Structure <ul style="list-style-type: none"> – ECPVS – Inclus dans l'EBVS • Article 2: Durée <ul style="list-style-type: none"> – Sans terme défini 		
		 <p>EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>

	<p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Constitution</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Article 3: Objectifs <ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir le développement des sciences vétérinaires <u>avicoles</u> au sein de l'union européenne – Etablir des référentiels pour l'enseignement post - doctoral – Evaluer les candidatures des vétérinaires au titre de spécialiste en sciences vétérinaires avicoles 		
		 <p>EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Définition de la spécialité

- **Article 4 (1/3) :**
 - **Volailles de rente,**
 - Essentiellement les galliformes, mais aussi les palmipèdes, ratites et pigeons,
 - Etude des oiseaux sauvages ou d'ornement limitée à leur rôle dans l'épidémiologie et le contrôle des maladies et contaminants des volailles

EBVS EUROPEAN BOARD
OF VETERINARY
SPECIALISATION



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Définition de la spécialité

- **Article 4 (2/3):** Les connaissances requises
 - L'étiologie, l'épidémiologie, la pathogénie, le diagnostic et le contrôle des maladies infectieuses ou non des volailles
 - Les systèmes de production et leur contrôle,
 - l'économie des filières,
 - la qualité des produits avicoles,
 - la législation,
 - le management,
 - la zootechnie et la conduite d'élevage
 - l'éthologie et le bien-être animal,
 - la nutrition,
 - la génétique avicole.

EBVS EUROPEAN BOARD
OF VETERINARY
SPECIALISATION

 <p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Définition de la spécialité</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Article 4 (3/3): <ul style="list-style-type: none"> – Les vétérinaires spécialistes consacrent au moins 50 % de leur temps de travail à la spécialité (jamais moins de 20 heures par semaine en moyenne) – Les vétérinaires spécialistes doivent disposer de locaux et moyens adaptés à la mise en oeuvre de la spécialité. 	
 <p>EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>	

 <p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>L'ECPVS - Résumé</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance provisoire par EBVS en 2008 • Objectif de pleine reconnaissance en 2018 • Reconnaissance des spécialistes de fait possible jusqu'en Décembre 2013 • 21 membres issus de 9 pays en 2011 • 3 membres français <ul style="list-style-type: none"> un membre du Bureau, un chairman du Comité des qualifications, un chairman du Comité éducatif) • Une ré-évaluation qui débutera en 2013 • 3 étudiants en résidence, dont un en France (ENVT) et 2 en Autriche (Vienne) 	
 <p>EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>	

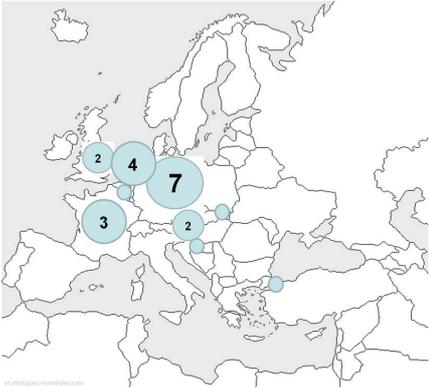


**EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE**

Membres de l'ECPVS

en juin 2012

Année	Effectif
2008	6
2009	9
2010	15
2011	21
(2012	24)



L'ECPVS comptera au moins 24 membres fin 2012



EBVS EUROPEAN BOARD
OF VETERINARY
SPECIALISATION



**EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE**

Création de l'ECPVS (2005)

- **Printemps 2005**
 - Initiative belge et néerlandaise, constitution d'un groupe en un premier "Initial Interim Credentials Committee"
 - Résultat des discussions:
Nécessité d'associer plus de pays à l'initiative et d'envisager la création d'un collège européen



EBVS EUROPEAN BOARD
OF VETERINARY
SPECIALISATION



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Création de l'ECPVS (2006)

- **Janvier 2006** (extension of the Committee)
 - Réunion de création à Bruxelles du collège, avec des collègues invités des pays suivants:
 - Autriche
 - Belgique
 - France
 - Allemagne
 - Pays-Bas
 - Royaume-Uni
 - Résultat: identification des “Spécialistes invités” qui vont pouvoir être proposés à l'EBVS comme “Diplômés fondateurs”



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

ECPVS, Membres fondateurs

- Michael Hess, Austria (president)
- Hafez Mohammed Hafez, Germany (vice president)
- Peter de Herdt, Belgium (secretary)
- Sjaak de Wit, The Netherlands (treasurer)
- Nicolas Eteradossi, France (ordinary board member)
- Steve Lister, UK (ordinary board member)



	<h2>Création de l'ECPVS (2006)</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Mars <ul style="list-style-type: none"> – Lettre d'intention envoyée à l'EBVS • Aout <ul style="list-style-type: none"> – Désignation par l'EBVS de deux correspondants <ul style="list-style-type: none"> • David C. Barrett (ECBHM), University Glasgow • Neils Forbes (ECAMS), Private Practitioner, UK • Rôle: aider les membres fondateurs à élaborer leur candidature • Novembre <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la Constitution (Constitution) et des règles de fonctionnement (Bylaws) 	
	

	<h2>Création de l'ECPVS (2007)</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Février : soumission de la Constitution et des règles à l'EBVS • Avril: Assemblée Générale de l'EBVS à Bruxelles <ul style="list-style-type: none"> – présentation du collège – Commentaires: <ul style="list-style-type: none"> - périmètres / autres collèges - harmonisation des dénominations <ul style="list-style-type: none"> European College of Porcine Health Management (ECPHM) European College of Bovine Health Management (ECBHM) • Novembre : Dépôt et défense de la candidature devant l'EBVS 	
	

	<p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Création de l'ECPVS (2008)</h2>
<p>6 membres fondateurs</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Février : <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance provisoire de l'ECPVS par l'EBVS – Exigences de l'EBVS / collèges reconnus de façon provisoire : <ul style="list-style-type: none"> • Années 1-5: Tous les comités devraient être installés et les programmes de résidence devraient débuter • Années 5-7: Organisation des examens • Années 7-10: candidature à la pleine reconnaissance • Juin : <ul style="list-style-type: none"> Première assemblée générale • Décembre: <ul style="list-style-type: none"> – Enregistrement notarié de la constitution du collège (UK) – Conséquence: début de la période de 5 ans permettant d'être candidat au titre de "spécialiste de fait" (De Facto specialist) 		
		

	<p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Création de l'ECPVS (2009)</h2>
<p>9 membres</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Février : <ul style="list-style-type: none"> Information sur l'ECPVS à toutes les branches nationales de la World Veterinary Poultry Association • Mars: <ul style="list-style-type: none"> Consultation du président par EMEA / Pharmacovigilance • Mai : <ul style="list-style-type: none"> Installation des Comités , dont Comité des qualifications (credentials committee) • Novembre : <ul style="list-style-type: none"> Examen des 9 premières candidatures au titre de "spécialiste de fait" Assemblée générale 2009 de l'ECPVS 		
		

	<p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Création de l'ECPVS (2010)</h2>
		<p>15 membres</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Avril: <p>Avis de l'EBVS sur les spécialistes ne résidant pas dans l'union européenne <i>stricto sensu</i></p> <p><i>“ if the College thinks it is useful or gives an added value to have the applicant In the group,</i></p> <p><i>if the credentials committee approves the candidate's credentials”</i></p> • Juin : Ouverture du site internet http://www.ecpvs.com • Aout : <p>Examen de 8 nouvelles candidatures au titre de “spécialiste de fait”</p> <p>Assemblée générale 2010 de l'ECPVS</p> 		
		

	<p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Création de l'ECPVS (2011)</h2>
		<p>20 membres</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aout : <p>Examen de 8 nouvelles candidatures au titre de “spécialiste de fait”</p> <p>Premier étudiant en résidence (ENV Toulouse)</p> <p>Elaboration du schéma de ré-évaluation quinquennale</p> <p>Assemblée générale 2011</p> 		
		

 <p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Constitution</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Article 5: Membres <ul style="list-style-type: none"> – Diplomate fondateurs – Diplomates – Membres honoraires (5.7.: contribution exceptionnelle aux sciences vétérinaires avicoles, pas de droit de vote au sein du collège, n'utilisent pas le titre de Diplomate) – Non-practising Diplomates 	
 <p>EBVS EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>	

 <p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Diplomates</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • titre: Dipl. ECPVS (décision de l'AG 2008) • Membres actifs du collège • Les "Diplomates" doivent: <ul style="list-style-type: none"> – Avoir un statut moral et éthique reconnu au sein de la profession, – Etre autorisés à pratiquer la médecine vétérinaire dans n pays européen, à moins d'avoir été relevés de cette obligation par le bureau du collège, – Avoir passé avec succès les procédures d'avéluation et d'examen du collège pour la délivrance du titre • Origines professionnelles possibles : <ul style="list-style-type: none"> – Académique – Industrie – Fonction publique – Pratique vétérinaire classique • re-évaluation tous les 5 ans 	
 <p>EBVS EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>	



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Spécialiste “de fait”

- **Article 5 (Critères):**

- Contribution substantielle à l'étude de sciences vétérinaires avicoles contribution to PVS
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle avec au moins 60% du temps de travail consacré à la spécialité (> 24h/semaine)
- Suivi d'un enseignement post-doctoral
- Auteur d'au moins 6 articles dans des journaux à comité de lecture nationaux ou internationaux, dont au moins 3 en premier auteur,
- Au moins 5 présentations dans des congrès scientifiques ou éducatifs devant un public de vétérinaires
- Etre actif professionnellement en Europe
- La reconnaissance de fait est possible pendant 5 ans après le dépôt légal de la constitution (Décembre 2013 pour ECPVS)
- Candidatures examinées par 3 “diplomates”



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Règles de fonctionnement - Bylaws

- **Article 4: Comités**

- Board
- Comité des qualifications / Credentials Committee:
 - Évalue et approuve les candidatures des diplomates
 - Ré-évalue les diplomates tous les 5 ans
- Comité des examens
 - Préparation, administration et évaluation des examens pour la délivrance du diplôme
- Comité éducatif
 - Définit les critères d'évaluation des programmes de résidence
 - Suit le bon déroulement de ces programmes
- Comité d'Organisation des Symposium
 - Organise les programmes scientifique et social de l'Assemblée Générale Annuelle
- Comité fiscal
 - Prépare le budget annuel du Collège
- Comité disciplinaire
 - A l'invitation du président, il gère les situations dans lesquels un diplomate du collège serait réputé avoir manqué à ses devoirs



 <p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<h2>Organisation</h2>
<ul style="list-style-type: none"> • Article 6: Organisation and officers <ul style="list-style-type: none"> – College = tous les Diplomates + membres honoraires – Bureau: <ul style="list-style-type: none"> Président: M. Hafez (Berlin, Allemagne) Vice-président: P. De Herdt (Merck, Belgique) Past-président: M. Hess (Vienne, Autriche) Secrétaire: O. Zorman Rojs (Lubiana, Slovaquie) Trésorier: S. de Wit (Deventer, Pays-Bas) Membres: S. Lister (UK) <li style="padding-left: 100px;">F.X. Le Gros (France) 	
 <p>EBVS EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>	

 <p>EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Credentials committee: <ul style="list-style-type: none"> <li style="padding-left: 40px;">N. Eterradosi (Fr, chairman) <li style="padding-left: 40px;">S. de Wit (NDL) <li style="padding-left: 40px;">K.P. Behr (Ger) <li style="padding-left: 40px;">P. De Herdt (Be, ex-off. Vice-pdt) <li style="padding-left: 40px;">M. Hafez (Ger, ex-off., Pdt)
 <p>EBVS EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION</p>	



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

- Education committee:
 - J.L. Guérin (Fr, chairman)**
 - K. Ganapathy (UK)
 - M. Lierz (Ger)
 - P. De Herdt (Be, ex-off. Vice-pdt)
 - M. Hafez (Ger, ex-off., Pdt)



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

- Examination committee
 - S. Rautenschlein (Ger, chair)
- Symposia organizing committee
 - P. De Herdt (Be, chair, Vice-president)
- Fiscal committee
 - M. Hess (Aust, chair, Past-president)





EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Règles de fonctionnement - Bylaws

- **Article 5: Diplome**

- Obtenu après examen basé sur un programme de formation
 - Enseignement post doctoral d'au moins 4 ans avec internat et résidanat sous la supervision d'un diplomate du collège
 - Tout programme alternatif de formation approuvé par le Comité des qualifications et le Comité éducatif
- Pour tous les candidats:
 - Soumission de 5 rapports (max. 3000 mots) décrivant des cas en lien avec les sciences vétérinaires avicoles étudiés personnellement par le candidat
 - Etre auteur d'au moins 2 articles originaux dans des revues scientifiques à Comité de lecture reconnues par le Science citation index, avec un article en premier auteur
- Passer l'examen dans les 5 ans suivants la formation.



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Finances

- **Article 6: Finances**

- Le collège est une organisation à but non-lucratif
- La cotisation annuelle actuelle est de €120
- Les dons par les compagnies et les organisations sont possibles





EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Activités actuelles

- Faire connaître le collègue
- Achever la reconnaissance des spécialistes de fait
- Préparer la ré-évaluation
- Valider les critères d'évaluation des programmes d'internat et de résidanat
- Suivre les 3 projets des résidents en cours



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Les enseignements vétérinaires spécialisés en Aviculture en France - Contexte

- Seul un diplôme de spécialisation délivré par l'état français peut donner droit à un titre reconnu.
- Un diplôme français est, au moins encore pour l'instant, reconnu "à vie" (différent de EBVS)
- Le Ministère de l'Agriculture a validé un moyen réglementaire de reconnaître les Boards européens pour délivrer les DESV équivalents en France





EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Dans le cadre de la spécialité française
**“Gestion de la Santé et de la Qualité
 en productions avicoles et cunicoles”**

- CEAV = 300 heures (10 modules d’une semaine) + 6 à 9 mois de stage en activité 100% volailles = niveau de Diplôme National, pas de titre de Spécialiste, mais Certification Professionnelle
- Le dispositif du DESV n’est pas encore institué dans cette spécialité.
- Il sera proposé au Ministère à partir du programme complet du Board (dossier en cours), pour permettre la reconnaissance directe du titre en France.
- Un arrêté pourra alors être pris pour instituer le titre de Spécialiste en France



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Dans le cadre de la spécialité française
**“Gestion de la Santé et de la Qualité
 en productions avicoles et cunicoles”**

- En regard de cette définition de l’Internat, une demande été déposée à l’ECPVS pour que soit habilité comme programme d’internat d’un an, la conjonction du stage professionnel dans une structure spécialisée habilitée et de 5 modules du CEAV.
- Les autres modules pourront être proposés en prolongement pour faire partie du programme de résidanat ultérieur.
- Contact Prof. Xavier Mahler
xavier.malher@oniris-nantes.fr





EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Dans le cadre du « **CES de pathologie aviaire** » organisé par l'Ecole Nationale Vétérinaire de Misons-Alfort

- Tous les deux ans
- 4 semaines de cours couvrant les différents aspects de la pathologie aviaire
- Stage pratique sur thème avicole (10 - 12 semaines)
- Diplôme délivré par Ministère de l'agriculture
- Les organisateurs réfléchissent pour se rapprocher de ECPVS et proposer que ce programme puisse être pris en compte dans le cadre de l'internat de l'ECPVS
- Contact Prof. Karim Adjou

kadjou@vet-alfort.fr



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

En lien avec les enseignements en « **productions animales, économie, pathologie aviaire et porcine** » dispensés par l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

- Les enseignements dispensés dans les modules et les cliniques de pathologie aviaire constituent une base solide,
- Le CEAV offre une possibilité qu'il faut privilégier pour compléter cette formation en validant le volet « internat »
- En fonction du profil des candidats à la formation, il doit rester possible de concevoir des programmes « alternatifs » dont le contenu est spécifiquement adapté à l'expérience du candidat, et qui s'appuie sur le réseau de l'atèblissement.
- Un résident en cours (Dr Lenni Corrand)
- Contact Dr Jean Luc Guérin (MC, Dipl ECPVS)

jl.guerin@envt.fr





EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Conclusion

- Des enjeux importants pour les filières avicoles françaises
- Des difficultés pour faire reconnaître l'expertise des praticiens, voire des étudiants français
- Une nécessaire articulation à trouver avec les diplômes français CEAV et DESV.



EUROPEAN
COLLEGE
OF
POULTRY
VETERINARY
SCIENCE

Remerciements

- Prof. J. Brugère Picoux (AVF) pour son invitation
- Prof. Michael Hess (Vienne, Autriche)
- Prof. Xavier Mahler (Oniris, Nantes)
- Dr. Jean-Luc Guérin (ENVT)
- Prof. Karim Adjou (ENVA)

Merci de votre attention !



	EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE
 EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION	

	EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE	<h2>Constitution</h2>
<ul style="list-style-type: none">• Examination committee:<ul style="list-style-type: none">S. Rautenschlein (Ger, chair)S. Lister (UK)A. Mazaheri (Ger)W. Landman (NDL)C. Hess (Aust)P. De Herdt (Be, ex-off. Vice-pdt)M. Hafez (Ger, ex-off., Pdt)		
 EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION		

	EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE	<h2>Constitution</h2>
<ul style="list-style-type: none">• Symposia organizing committee <p style="text-align: center;">P. De Herdt (Be, chairman, Vice- president)</p> <p style="text-align: center;">Other members to be invited by the chairman</p>		
		 EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION

	EUROPEAN COLLEGE OF POULTRY VETERINARY SCIENCE	<h2>Constitution</h2>
<ul style="list-style-type: none">• Fiscal committee <p style="text-align: center;">M. Hess (Aust, Past-president) S. de Wit (NDL, Treasurer) O. Zorman Rojs (Slo, Secretary)</p>		
		 EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION